

Démarche	: Formulaire de contact des services de l'État dans le département de Loire-Atlantique
Organisme	: Bureau du séjour

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Cette démarche a pour objectif de renseigner et d'orienter dans leurs démarches les usagers des services du bureau du séjour de la préfecture de Loire-Atlantique.

Ce formulaire de contact s'adapte en fonction des réponses que vous apportez afin de vous aiguiller vers la bonne information ou le bon service.

Ce formulaire s'adresse UNIQUEMENT aux usagers des services du bureau du séjour en Loire-Atlantique. Nous attirons votre attention sur le fait que pour certaines démarches, le lieu de résidence en Loire-Atlantique de la personne concernée est une condition nécessaire pour pouvoir saisir les services du séjour en Loire-Atlantique.

Quel est le thème de votre demande ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Une autorisation de travail
- Un document de circulation pour étranger mineur (DCEM)
- Un titre de séjour étudiant, visiteur, ou passeport talent
- Un titre de séjour portant la mention vie privée et familiale
- Un titre de séjour portant la mention salarié, travailleur temporaire ou profession libérale
- Un titre de séjour pour les bénéficiaires de la protection internationale et leur famille
- Un titre de séjour pour les ressortissants de UE / EEE / Suisse suivants (sauf membres de famille de ces ressortissants non européen)
- Une carte de résident de 10 ans (première demande)
- Une carte de résident de 10 ans (renouvellement)
- Un titre de voyage pour étranger bénéficiaire de la protection internationale (TVE)
-

Formulaire de contact des services de l'État dans le département de Loire-Atlantique

- Un duplicata de titre de séjour
- Un visa
- Une attestation d'accueil
- Une demande d'asile
- Une admission exceptionnelle au séjour (AES)
- Je suis ressortissant ukrainien

Je souhaite

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Connaître mes droits et obligations
- Savoir comment initier ma démarche
- Poser une question sur ma procédure en cours

Toutes les informations concernant l'accueil des ressortissants ukrainiens

<https://www.interieur.gouv.fr/actualites/grands-dossiers/situation-en-ukraine>

Vous sollicitez la protection temporaire

Vous étiez résident en Ukraine avant le 28 février 2022

Vous pouvez demander la protection temporaire.

Je vous invite à écrire à l'adresse pref-ukraine@loire-atlantique.gouv.fr

Vous souhaitez initier une demande d'asile

La reconnaissance du statut de réfugié ou bénéficiaire d'une protection subsidiaire vous permettra de prétendre à la délivrance d'un titre de séjour d'une durée de dix ou quatre ans.

Pour tout renseignement : <https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Demarches/Demarches-etrangers/Etrangers-demandes-d-asile>

Si vous avez une question sur votre protection temporaire

Merci d'écrire à l'adresse pref-ukraine@loire-atlantique.gouv.fr

Vous trouverez l'ensemble des informations concernant les titres de séjour délivrés dans le cadre de l'immigration professionnelle ici :

carte "salarié" ou "travailleur temporaire" : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15898>

carte "entrepreneur" ou "profession libérale": <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35795>

Vous trouverez l'ensemble des explications concernant les titres de voyage pour étrangers ici :

Vous êtes détenteur d'une protection subsidiaire : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2689>

Vous êtes détenteur d'un statut de réfugié :<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15401>

Vous avez le statut d'apatride : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15402>

Formulaire de contact des services de l'État dans le département de Loire-Atlantique

Vous trouverez l'ensemble des informations concernant les titres de séjour portant la mention "vie privée et familiale" ici :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2209>

Vous trouverez l'ensemble des informations concernant les autorisations de travail en France pour un étranger sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N107>

Vous trouverez l'ensemble des informations concernant la demande de document de circulation pour étranger mineur (DCEM) sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2718>

Vous trouverez l'ensemble des informations concernant les cartes de résident (10 ans) sur le site:

- carte de résident :<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2208>
- Carte portant la mention "UE résidant longue durée" :<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17359>
- carte de résident permanent : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11201>

Vous trouverez l'ensemble des informations concernant les titres de séjour sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N110>

Vous trouverez l'ensemble des informations concernant la demande de titre de séjour sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N106>

Vous trouverez l'ensemble des informations de ce qu'implique un changement de situation pour votre titre de séjour sur les sites :

- en cas de changement d'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35807>
- en cas de changement d'état civil : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35808>

Vous trouverez l'ensemble des informations concernant la demande de duplicata de votre titre de séjour sur les sites :

- en cas de vol : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F22312>

- en cas de perte : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21032>

Vous trouverez l'ensemble des informations concernant les demandes de visa sur le site :

<https://france-visas.gouv.fr/>

Vous trouverez l'ensemble des informations concernant l'établissement d'une attestation d'accueil sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2191>

L'admission exceptionnelle au séjour est une procédure exceptionnelle. Elle n'est ni un droit ni la procédure normale pour obtenir un titre de séjour. Nous vous conseillons de vous renseigner sur les demandes de titres de séjour sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N110>

Vous trouverez l'ensemble des informations concernant les titres des bénéficiaires d'une protection internationale ici :

Vous êtes bénéficiaire de la protection subsidiaire ou enfant mineur d'un bénéficiaire de la protection subsidiaire : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2689>

Vous êtes réfugié ou enfant mineur d'un réfugié : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15401>

Vous êtes apatride : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15402>

Pour demander le renouvellement de votre titre de séjour portant la mention "salarié", "travailleur temporaire" ou "entrepreneur/profession libérale"

Vous devez formuler une demande de rendez-vous ici : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/renouvellement_titresejour_44

Formulaire de contact des services de l'État dans le département de Loire-Atlantique

Le délai de traitement des demandes est d'environ 6 semaines pour un rendez-vous délivré dans un délai de trois mois minimum. Il vous appartient donc d'anticiper le dépôt de votre demande de rendez-vous avant l'expiration de votre titre de séjour.

Il est inutile de nous relancer ou de formuler une deuxième demande de rendez-vous en l'absence de réponse.

Je suis étudiant

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Vous demandez un premier titre portant la mention salarié ou travailleur temporaire

Merci d'envoyer votre dossier complet à l'adresse pref-pt-rece@loire-atlantique.gouv.fr

Vous trouverez ci-jointe la liste de pièces pour demander votre changement de statut d'étudiant à un titre professionnel

Le délai de traitement de votre demande est de deux mois. Avant ce délai, il est inutile de nous relancer ou de nous renvoyer votre dossier.

Vous demandez un premier titre portant la mention "recherche d'emploi et création d'entreprise"

Merci d'envoyer votre dossier complet à l'adresse pref-pt-rece@loire-atlantique.gouv.fr

Vous trouverez ci-jointe la liste de pièces pour demander votre changement de statut d'étudiant.

ATTENTION: selon votre nationalité, il est possible que vous ne puissiez pas prétendre à cette carte mais uniquement à l'autorisation provisoire de séjour.

Le délai de traitement de votre demande est de deux mois. Avant ce délai, il est inutile de nous relancer ou de nous renvoyer votre dossier.

Cette démarche s'effectue en ligne sur le site de l'administration des étrangers en France (ANEF) :

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Pour demander une première carte de résident

Lors de votre demande de renouvellement, l'instructeur vous demandera les pièces justificatives pour étudier la possibilité de vous délivrer la carte de dix ans.

Pour plus d'informations sur la carte de dix ans : <https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Demarches/Demarches-etrangers-Pages-en-cours-de-construction/Foire-aux-questions/Obtenir-la-carte-de-resident>

Cette démarche s'effectue en ligne sur le site France-Visa :

<https://france-visas.gouv.fr/web/france-visas/demande-en-ligne>

Pour demander un titre de séjour "vie privée et familiale"

Selon les motifs que vous pourrez faire valoir, vérifiez si vous êtes concernés ou non par un dépôt dématérialisé de votre demande de titre de séjour.

Pour plus d'informations : <https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Demarches/Demarches-etrangers-Pages-en-cours-de-construction/Titres-de-sejour-et-documents-de-voyage/Demander-un-titre-de-sejour/Premiere-demande-de-titre-de-sejour>

Formulaire de contact des services de l'État dans le département de Loire-Atlantique

La demander d'une attestation d'accueil s'effectuer auprès de votre mairie. Vous trouverez l'ensemble des informations sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2191>

Les modalités pour initier une demande d'asile en Loire-Atlantique sont disponible sur le site :
<https://www.ofii.fr/procedure/demande-dasile/>

L'admission exceptionnelle au séjour est une procédure exceptionnelle. Elle n'est ni un droit ni la procédure normale pour obtenir un titre de séjour. Nous vous conseillons de vous renseigner sur les demandes de titres de séjour sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N110>

Le site de l'administration des étrangers en France (ANEF) s'enrichit progressivement. Il est préférable de vous assurer dans un premier temps que la démarche n'est pas réalisable en ligne sur ce site :

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

- Si votre démarche n'est pas accessible sur ce site, vous pouvez consulter la page suivante pour savoir comment effectuer votre démarche : <https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Demarches/Demarches-etrangers-Pages-en-cours-de-construction/Titres-de-sejour-et-documents-de-voyage>

Comment me faire aider lorsque je n'arrive pas à effectuer ma démarche seul sur internet ?

Si vous n'êtes pas équipé, non connecté à internet ou peu habitué à l'usage d'un ordinateur, vous pouvez être accompagné sur l'ensemble des démarches auparavant effectuées en préfectures et sous-préfectures qui doivent maintenant être réalisées sur internet.

- Dans un premier temps, si vous rencontrez des difficultés dans la réalisation de ces démarches, vous devez vous adresser au Centre de contact citoyen de l'ANTS au 0806 001 620 (numéro gratuit). Le centre pourra vous aider dans vos démarches et identifier les anomalies concernant votre compte.

Dans un second temps, si vous n'arrivez toujours pas à réaliser vos démarches ou que vous ne disposez d'aucun outil pour les réaliser, vous pouvez obtenir un rendez-vous au point d'accès numérique e-MERAUDE

- de la préfecture en écrivant à l'adresse pref-pan-sejour@loire-atlantique.gouv.fr
- de la sous-préfecture de Saint-Nazaire ici : <https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Demarches/Demarches-etrangers-Pages-en-cours-de-construction/Demarches-pour-obtenir-un-titre-de-sejour-sur-l-arrondissement-de-Saint-Nazaire>

Cette demande ne relève pas de nos services

Je vous invite à vous rapprocher des autorités consulaires.

Cette demande ne relève pas de nos services

Je vous invite à vous rapprocher de la maire de votre lieu de résidence.

Vous pouvez écrire à l'adresse pref-asile@loire-atlantique.gouv.fr

Cette demande ne relève pas de nos services.

Nous vous invitons à contacter les plateformes de la main d'œuvre étrangère, compétente pour étudier votre demande d'autorisation de travail.

Attention

En cochant cette case, vous vous apprêtez à entrer en contact avec le bureau du séjour

Formulaire de contact des services de l'État dans le département de Loire-Atlantique de la préfecture de Loire-Atlantique.

Afin d'assurer un traitement de votre demande dans un délai raisonnable, nous vous remercions de vous assurer que vous n'avez pas trouvé la réponse à vos questions sur le site internet : <https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Demarches/Demarches-etrangers-Pages-en-cours-de-construction>

La préfecture de Loire-Atlantique met à votre disposition une foire aux questions que nous vous invitons à consulter avant de nous saisir : <https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Demarches/Demarches-etrangers-Pages-en-cours-de-construction/Foire-aux-questions>

Aucune information sur une situation personnelle ne sera délivrée par messagerie interposée.

En cas de contestation d'une décision administrative vous concernant, nous vous invitons à vous référer aux voies et délais de recours accompagnant la décision.

Le délai actuel de traitement des messages est de : 4 semaines

Objet de ma demande

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Je demande l'obtention ou le renouvellement de mon attestation de prolongation d'instruction (démarche ANEF)
- Je souhaite reprogrammer un rendez-vous
- J'ai besoin d'une attestation pour la CAF
- J'ai une procédure en cours sur ANEF et je souhaite déclarer un changement
- J'ai besoin d'un récépissé
- Je souhaite connaître le montant du timbre fiscal à apporter pour récupérer mon titre

Contenu de votre message

Attention, nous ne répondrons pas aux questions concernant l'état de traitement d'une demande ou la possibilité de reporter un rendez-vous.

Vous souhaitez reprogrammer votre rendez-vous de remise de titre de voyage pour étranger (TVE)

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Mon numéro étranger

Votre numéro étranger (dix chiffres) se trouve sur votre carte de séjour ou votre attestation de dépôt "étranger en France"

Votre situation ne vous permet pas de demander un récépissé

Vous êtes concerné par le dépôt en ligne de votre dossier.

Formulaire de contact des services de l'État dans le département de Loire-Atlantique.
Merci de demander le renouvellement de votre titre de séjour ici : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/>

Vous pourrez télécharger une attestation de prolongation d'instruction qui prolongera vos droits au séjour et au travail en France

En cas de difficulté pour remplir la démarche, vous pouvez demander un rendez-vous au point d'accès numérique en écrivant à l'adresse :pref-pan-sejour@loire-atlantique.gouv.fr

You souhaitez reprogrammer votre rendez-vous de remise de document de circulation pour étranger mineur (DCEM)

Vous devez demander un nouveau rendez-vous dans votre espace personnel "étrangers en France"

Cochez la mention applicable

 Oui Non

Merci de préciser le changement que vous souhaitez déclarer

Mon actuel document de séjour se termine le

Votre rendez-vous concernait

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

 La remise de votre titre de séjour Le dépôt de votre dossier de renouvellement La remise d'un récépissé

Je demande une attestation CAF

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

 Pour moi Pour mes enfants

Demandez en ligne votre nouveau récépissé :

Pour demander un récépissé, vous devez formuler une demande ici :

<http://invite.contacts-demarches.interieur.gouv.fr/Etrangers>

ATTENTION

Le récépissé ne vous sera remis QUE SI :

- vous n'êtes pas concerné par le dépôt en ligne de votre demande de renouvellement
- vous avez demandé un rendez-vous de renouvellement ici : Si vous êtes concerné par un dépôt papier de votre demande, vous devez formuler une nouvelle demande de rendez-vous ici : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/renouvellement_titresejour_44

Pour reprogrammer votre rendez-vous de remise de titre

Vous avez bien reçu le SMS indiquant que votre titre était disponible en préfecture.

Pour demander un rendez-vous de remise ou modifier votre rendez-vous de remise de

Formulaire de contact des services de l'État dans le département de Loire-Atlantique
titres : <https://www.rdv-prefecture.interieur.gouv.fr/rdvpref/reservation/demarche/11800/>

Vous souhaitez prendre rendez-vous ou modifier votre rendez-vous de remise de titre de voyage pour étrangers
Vous devez prendre rendez-vous ici : <https://www.rdv-prefecture.interieur.gouv.fr/rdvpref/reservation/demarche/12040/>

Pour demander un nouveau rendez-vous de remise de document de circulation pour étranger mineur
Vous devez formuler la demande dans votre espace personnel "Etrangers en France"
Si votre demande a été clôturée, vous devez en créer une nouvelle

Avez-vous vérifié que votre démarche n'est pas dématérialisée ?

Merci de prendre connaissance de la page suivante et de vous assurer que votre demande de renouvellement ne fait pas l'objet d'une procédure dématérialisée ici :

<https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Demarches/Demarches-etrangers-Pages-en-cours-de-construction/Titres-de-sejour-et-documents-de-voyage/Demander-un-titre-de-sejour/Renouvellement-de-VLS-TS-ou-de-titre-de-sejour>

Si vous n'êtes pas concerné par une démarche "étranger en France"

You devez demander le renouvellement de votre récépissé ici : <http://invite.contacts-demarches.interieur.gouv.fr/Etrangers>

Pour toutes questions concernant une procédure en cours d'admission exceptionnelle au séjour

Nous vous invitons à consulter les réponses aux questions courantes ici :

<https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Demarches/Demarches-etrangers-Pages-en-cours-de-construction/Admission-exceptionnelle-au-sejour>

Votre numéro étranger

Nom et prénom

Objet de votre demande

Le délai de traitement de votre message en-dehors des items prédéfinis sera supérieur à deux mois.